

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



Réservé
au
Moniteur
belge



24127010

20 AOÛT 2024

Greffe

N° d'entreprise : **0441 825 201**

Nom

(en entier) : **SOREGAM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Prés de la Tour 55, 4051 Chaudfontaine**

Objet de l'acte : renouvellement du mandat du commissaire

Extrait des décisions écrites de l'actionnaire unique du 29/04/2024

(...)

3.6 La Société, ayant une maison mère qui établit, fait contrôler et publie des comptes consolidés et un rapport de gestion sur les comptes consolidés, décide de faire usage du régime d'exemption de l'article 3:26 du Code des sociétés et des associations pour les exercices 2024 et 2025. En conséquence, la Société est exemptée d'établissement de comptes consolidés et de rapport de gestion sur les comptes consolidés pour les exercices 2024 et 2025.

Une version française des comptes consolidés établis par la société consolidante (Sigdo Koppers SA) sera déposée à la banque nationale de Belgique.

3.7 Le mandat de Deloitte SC s.f.d. SCRL, Reviseurs d'Entreprises SC, représentée par Julie Delforge, en qualité de commissaire de la Société prendra fin au moment de l'entrée en vigueur des présentes décisions unanimes par écrit.

L'actionnaire décide, de renouveler le mandat de Deloitte SC s.f.d. SCRL, Reviseurs d'Entreprises SC, représentée par Julie Delforge, en qualité de commissaire de la Société pour une durée de 3 ans, jusqu'à et y compris l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

3.8 L'actionnaire mandate chacun des administrateurs et Carmen Theunis du B-Docs BV, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, afin de faire le nécessaire pour publier les décisions prises par l'assemblée générale dans les annexes au Moniteur belge, de remplir toutes les formalités administratives et de représenter la société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et/ou du greffe du Tribunal de l'entreprise et à cet effet, de faire le nécessaire.

Extrait de l'ERRATUM - Résolutions écrites de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 18/07/2024

Il est à noter qu'une rectification doit être effectuée concernant la nomination du représentant du commissaire de la Société pour l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 avril 2024.

Au cours de cette assemblée, il a été annoncé que Mme Julie Delforge agirait en tant que représentante du commissaire de la Société. Cependant, le Conseil d'Entreprise de l'Unité Technique d'Exploitation n'a pas été en mesure de réunir la majorité suffisante en faveur de la candidature de Mme Julie Delforge. Devant ce manque de support, Mme Julie Delforge a retiré sa candidature pour ce poste.

Il est résolu, par un vote spécial unanime, que :

- Le mandat du commissaire de la Société, confié à la société Deloitte SC s.f.d. SCRL, ayant son siège social à Luchthaven Nationaal 1, B-1930 Zaventem, Belgique, sera exercé par M. Carl Laschet à compter de la date des présentes résolutions écrites. Toutes les autres résolutions écrites adoptées le 29 avril 2024 sont confirmées.

L'actionnaire mandate chacun des administrateurs et Mme Carmen Theunis du B-Docs BV, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, afin de faire le nécessaire pour publier les décisions prises

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



par l'assemblée générale dans les annexes au Moniteur belge, de remplir toutes les formalités administratives et de représenter la société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et/ou du greffe du Tribunal de l'entreprise et à cet effet, de faire le nécessaire.

Carmen Theunis
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).